

COM (2022) 400 FINAL 11

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023 - Section VIII médiateur
européen**



COMMISSION EUROPÉENNE

DOCUMENTS

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION VIII

MÉDIATEUR EUROPÉEN

FR

COM(2022) 400 — FR

1.7.2022

UNION EUROPÉENNE

PROJET
Budget annuel de l'Union
pour l'exercice 2023

SECTION VIII
MÉDIATEUR EUROPÉEN

MÉDIATEUR EUROPÉEN

Introduction Projet d'état prévisionnel du Médiateur européen — Exercice 2023

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Médiateur européen contribue à soutenir la citoyenneté européenne en écoutant les citoyens, ses parties prenantes, et en collaborant avec les institutions de l'Union européenne pour créer une administration plus efficace, plus responsable, plus transparente et plus éthique.

Le projet de budget 2023 découle à la fois du mandat du Médiateur européen, tel qu'il est défini dans le statut révisé, et de la stratégie «Cap sur 2024».

La mise en œuvre réussie de la stratégie précédente du Médiateur européen, ainsi que les engagements pris dans le cadre de «Cap sur 2024», ont entraîné une augmentation significative de la charge de travail du bureau du Médiateur européen.

L'augmentation de la charge de travail est due à un contrôle public accru des activités des institutions de l'UE et à la volonté du Médiateur européen de répondre de manière proactive aux demandes de la société au sens large, y compris dans de nouveaux domaines de travail, en intensifiant les efforts en faveur d'une bonne administration tout en luttant contre la mauvaise administration. En outre, le nouveau statut du Médiateur européen prévoit de nouvelles responsabilités importantes.

2. DÉPENSES DE PERSONNEL

En 2022, le bureau est doté de 73 postes inscrits au tableau des effectifs. L'état prévisionnel du budget pour 2023 comprend une demande de *deux postes supplémentaires* afin de permettre à la Médiatrice européenne d'exercer son mandat conformément au statut révisé et dans le contexte institutionnel actuel de l'UE. Ces nouveaux postes seront affectés aux activités principales du bureau du Médiateur européen. Parallèlement, le nombre d'agents contractuels est maintenu à un niveau minimum, afin de permettre principalement à l'institution de faire face à des absences de longue durée et d'effectuer des missions temporaires.

Les dépenses de personnel représentent de loin la plus grande part (81 %) des crédits mis à la disposition du bureau du Médiateur européen. Celles-ci ont une incidence directe sur l'élasticité du budget global et augmentent donc automatiquement du fait de l'application du statut (automatisme des avancements d'échelon) et des adaptations annuelles des rémunérations attendues en 2022 (4,3 %) et en 2023 (1,1 % et 2,6 %). Un taux d'abattement égal à celui de l'exercice précédent (4 %) a été appliqué au budget affecté aux rémunérations, en partant de l'hypothèse que les postes ne sont pas occupés à 100 % tout au long de l'année et que tous les postes ne sont pas pourvus au niveau le plus élevé possible.

3. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Les 19 % restants du budget du Médiateur européen sont consacrés aux dépenses opérationnelles. Comme chaque année, le budget a été établi en suivant le principe selon lequel chaque ligne budgétaire devrait

systématiquement être soumise à un examen approfondi, dans le but de générer, dans la mesure du possible, les économies nécessaires pour financer les différents besoins et projets supplémentaires recensés pour l'année suivante. Le Médiateur européen a, une fois encore, engagé un effort résolu et fructueux afin de veiller à ce qu'il n'y ait *pas d'augmentation des dépenses qui ne concernent pas les personnes travaillant pour l'institution* (c'est-à-dire l'ensemble des titres II et III).

4. CONCLUSION

Les crédits demandés pour 2023 représentent une augmentation de 909 351 EUR, soit + 7,44 % par rapport au budget 2022.

L'augmentation proposée résulte exclusivement de l'augmentation des dépenses liées aux rémunérations (+ 11,20 %), laquelle est compensée par une diminution des dépenses non liées aux rémunérations (-5,70 %).

SECTION VIII — MÉDIATEUR EUROPÉEN

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	1 600 096	1 396 726	1 338 057,00
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	57,00
6	RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION	p.m.	p.m.	
	Total	1 600 096	1 396 726	1 338 114,00

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	1 600 096	1 396 726	1 337 860,00
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	0,—
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	0,—
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	197,00
	Titre 3 — Total	1 600 096	1 396 726	1 338 057,00

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
3 0 0	Impôts et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur rémunération	759 026	640 549	633 549,00	83,47 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	136 525	121 545	114 871,00	84,14 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	895 551	762 094	748 420,00	83,57 %
3 0 1	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	704 545	634 632	589 440,00	83,66 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,—	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	704 545	634 632	589 440,00	83,66 %
	Chapitre 3 0 — Total	1 600 096	1 396 726	1 337 860,00	83,61 %

Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur rémunération

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
759 026	640 549	633 549,00

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO L 187 du 8.8.1967, p. 1).

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15), et notamment son article 10, paragraphes 2 et 3.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
136 525	121 545	114 871,00

Commentaires

Les dispositions relatives à la contribution temporaire étaient en vigueur jusqu'au 30 juin 2003. Ce poste est par conséquent destiné à accueillir toute recette résultant du montant résiduel de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de la Commission, des fonctionnaires et des autres agents en activité.

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO L 187 du 8.8.1967, p. 1).

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15), et notamment son article 10, paragraphes 2 et 3.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
704 545	634 632	589 440,00

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4, l'article 11, paragraphes 2 et 3, et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 40, paragraphe 3.

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 17.

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	Vente de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 1	Vente d'autres biens	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 2	Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution. Il accueille aussi le produit de la vente de véhicules, des équipements, des installations, des matériels ainsi que des appareils à usage scientifique et technique qui sont remplacés ou mis au rebut lorsque leur valeur comptable est totalement amortie.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	0,—	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2 1	<i>Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées</i> <i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i> Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 2		p.m.	p.m.	0,—	
		p.m.	p.m.	0,—	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Remboursements des indemnités de mission par d'autres institutions ou organismes — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	<i>Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 3	<i>Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 8	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 9	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	197,00	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	197,00	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire sur les lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	197,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	57,00
	Titre 4 — Total	p.m.	p.m.	57,00

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires</i>	p.m.	p.m.	57,00	
	Chapitre 4 0 — Total	p.m.	p.m.	57,00	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	57,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés ainsi que les intérêts bancaires sur les comptes de l'institution.

TITRE 6 — RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DEL'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS	p.m.	p.m.	
	Titre 6 — Total	p.m.	p.m.	

CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS				
6 6 8	<i>Autres contributions et restitutions — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.		
	Chapitre 6 6 — Total	p.m.	p.m.		

Article 6 6 8 — Autres contributions et restitutions — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir, conformément à l'article 21 du règlement financier, les recettes éventuelles non prévues dans les autres parties du titre 6 et qui donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les dépenses auxquelles ces recettes sont affectées.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1	Dépenses concernant les personnes liées à l'institution	10 712 159	9 507 008	8 847 002,35
2	Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	2 264 700	2 412 700	2 138 615,19
3	Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions générales	295 400	302 400	120 922,78
10	Autres dépenses	p.m.	p.m.	
	Total	13 272 259	12 222 108	11 106 540,32

TITRE 1 — DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 0	Membres de l'institution	7	518 605	482 700	444 301,44
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	7	9 177 178	8 266 111	7 618 776,46

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 4	Autres personnels et prestations externes	7	672 700	513 500	462 773,74
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	7	343 676	244 697	321 150,71
Titre 1 — Total			10 712 159	9 507 008	8 847 002,35

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0	Membres de l'institution					
1 0 0	<i>Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements</i>	7.2	481 605	445 700	430 827,44	89,46 %
1 0 2	<i>Indemnités transitoires</i>	7.2	p.m.	p.m.		
1 0 3	<i>Pensions</i>	7.2	p.m.	p.m.		
1 0 4	<i>Frais de mission</i>	7.2	35 000	35 000	13 000,00	37,14 %
1 0 5	<i>Cours de langues et d'informatique</i>	7.2	2 000	2 000	474,00	23,70 %
1 0 8	<i>Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions</i>	7.2	p.m.	p.m.		
Chapitre 1 0 — Total			518 605	482 700	444 301,44	85,67 %

Article 1 0 0 — Traitements, indemnités et allocations liées aux traitements

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
481 605	445 700	430 827,44

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement du traitement, des indemnités et des autres allocations liées au traitement du Médiateur européen, à savoir la quote-part des institutions dans la couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle, la quote-part des institutions dans la couverture des risques de maladie, les allocations de naissance, les allocations de décès, les visites médicales annuelles, etc.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1), et notamment ses articles 4 *bis*, 11 et 14.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 2 — Indemnités transitoires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité transitoire, les allocations familiales ainsi que les coefficients correcteurs des pays de résidence.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1), et notamment son article 7.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 3 — Pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Les pensions d'ancienneté des anciens Médiateurs européens, ainsi que les pensions de survie des conjoints survivants et des orphelins et les coefficients correcteurs de leur pays de résidence, sont prises en charge par la Commission. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses qui ne sont pas prises en charge par la Commission, notamment la contribution du Médiateur européen au régime d'assurance maladie de l'Union.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1), et notamment ses articles 8, 9, 15 et 18.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 4 — Frais de mission

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
35 000	35 000	13 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de mission ainsi que les dépenses supplémentaires ou exceptionnelles de mission.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1), et notamment son article 6.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Article 1 0 5 — Cours de langues et d'informatique

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 000	2 000	474,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de cours de langues ou d'autres séminaires de formation professionnelle.

Article 1 0 8 — Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions et à la cessation des fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage du Médiateur européen (y compris de sa famille) au moment de sa prise de fonctions ou de sa cessation de fonctions, ses indemnités d'installation et de réinstallation au moment où il prend ses fonctions ou lorsqu'il quitte l'institution ainsi que le remboursement des dépenses de déménagement lorsqu'il prend ses fonctions ou cesse ses fonctions dans l'institution.

Bases légales

Règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom du Conseil du 25 juillet 1967 portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice, du président, des membres et du greffier du Tribunal ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (JO 187 du 8.8.1967, p. 1), et notamment son article 5.

Décision 94/262/CECA, CE, Euratom du Parlement européen du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (JO L 113 du 4.5.1994, p. 15).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2 1 2 0	Fonctionnaires et agents temporaires <i>Rémunérations et autres droits</i>					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	7.2	9 144 178	8 233 111	7 574 742,35	82,84 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	3 000	3 000		
1 2 0 4	Droits liés à l'entrée en fonctions, à la mutation et à la cessation des fonctions	7.2	30 000	30 000	44 034,11	146,78 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		9 177 178	8 266 111	7 618 776,46	83,02 %
1 2 2	Indemnités en cas de cessation anticipée des fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	7.2	p.m.	p.m.		
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive des fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	7.2	p.m.	p.m.		
	<i>Article 1 2 2 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.		
	Chapitre 1 2 — Total		9 177 178	8 266 111	7 618 776,46	83,02 %

Article 1 2 0 — Rémunérations et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunérations et indemnités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
9 144 178	8 233 111	7 574 742,35

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements, indemnités et allocations liées aux traitements,
- l'assurance contre les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- les autres allocations et indemnités diverses,
- le paiement des frais de voyage, pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	3 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les bases légales.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à l'entrée en fonctions, à la mutation et à la cessation des fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
30 000	30 000	44 034,11

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 2 2 — Indemnités en cas de cessation anticipée des fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires:

- mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans l'institution,
- occupant un emploi des grades AD 16, AD 15 ou AD 14 et retirés dans l'intérêt du service.

Il couvre également la quote-part patronale dans l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41 et 50 ainsi que son annexe IV.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive des fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut des fonctionnaires, du règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85 ou du règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2688/95,
- la quote-part patronale dans l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85 du Conseil du 12 décembre 1985 instituant, à l'occasion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes (JO L 335 du 13.12.1985, p. 56) et règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2688/95 du Conseil du 17 novembre 1995 instituant, à l'occasion de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, des mesures particulières de cessation définitive des fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes (JO L 280 du 23.11.1995, p. 1).

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 4	Autres personnels et prestations externes					
1 4 0	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents	7.2	458 500	340 000	319 173,65	69,61 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	7.2	214 200	173 500	143 600,09	67,04 %
	<i>Article 1 4 0 — Sous-total</i>		672 700	513 500	462 773,74	68,79 %
	Chapitre 1 4 — Total		672 700	513 500	462 773,74	68,79 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
458 500	340 000	319 173,65

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir:

- la rémunération des autres agents, notamment des agents contractuels et locaux et des conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents,
- les honoraires du personnel payé sous le régime des prestations de services et, dans des cas spéciaux, l'emploi de personnel intérimaire.

Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 4 0 4 — Stages, subventions et échanges de fonctionnaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
214 200	173 500	143 600,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités et les frais de voyage et de mission des stagiaires ainsi que l'assurance contre les risques d'accident et de maladie pendant les stages,
- les frais relatifs à la mise à disposition de personnel entre le Médiateur européen et le secteur public des États membres ou d'autres pays spécifiés dans la réglementation.

Bases légales

Décision du Médiateur européen concernant les stages et décision du Médiateur européen concernant les fonctionnaires internationaux, nationaux et régionaux ou locaux détachés auprès des services du Médiateur européen.

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
1 6 1	Dépenses liées à la gestion du personnel					
1 6 1 0	Frais de recrutement	7.2	3 000	3 000	1 301,50	43,38 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	7.2	90 000	90 000	122 254,00	135,84 %
	<i>Article 1 6 1 — Sous-total</i>		93 000	93 000	123 555,50	132,86 %
1 6 3	Interventions en faveur du personnel de l'institution					
1 6 3 0	Service social	7.2	p.m.	p.m.		
1 6 3 1	Mobilité	7.2	26 000	5 000	2 247,50	8,64 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	7.2	7 000	7 000	1 264,71	18,07 %
	<i>Article 1 6 3 — Sous-total</i>		33 000	12 000	3 512,21	10,64 %
1 6 5	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 6 5 0	Écoles européennes	7.1	167 676	124 697	146 253,52	87,22 %
1 6 5 1	Crèches et garderies	7.2	50 000	15 000	47 829,48	95,66 %
	<i>Article 1 6 5 — Sous-total</i>		217 676	139 697	194 083,00	89,16 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
	Chapitre 1 6 — Total		343 676	244 697	321 150,71	93,45 %

Article 1 6 1 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Frais de recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	3 000	1 301,50

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats convoqués pour des entretiens et des visites médicales,
- les frais d'organisation de procédures de sélection de fonctionnaires et d'autres agents.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par l'institution elle-même.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 6 1 2 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
90 000	90 000	122 254,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses relatives à la formation, dans le but d'améliorer les compétences du personnel, la performance et l'efficacité de l'institution,
- les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, y compris les frais accessoires à l'établissement des titres de transport et des réservations (autres que celles de l'article 3 0 0).

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 6 3 — Interventions en faveur du personnel de l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

— pour les catégories de personnes suivantes, dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en leur faveur:

- les fonctionnaires et agents temporaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires et des agents temporaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne,

le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap, dûment justifiées et non couvertes par le régime commun d'assurance maladie,

— les interventions en faveur des fonctionnaires et des agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 9, paragraphe 3, troisième alinéa, et son article 76.

Décision du Médiateur européen du 15 janvier 2004 arrêtant les règles en matière d'aide sociale aux fonctionnaires et autres agents des services du Médiateur européen.

Poste 1 6 3 1 — Mobilité

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
26 000	5 000	2 247,50

Commentaires

Ce crédit est destiné à financer le dispositif soutenant:

- le recours à des options de transports multimodaux durables, notamment le vélo, la marche et les transports publics, pour se rendre au travail,
- l'acquisition et l'entretien de vélos de service, l'organisation de manifestations de sensibilisation, etc.,

afin de donner suite à l'engagement pris par les institutions de l'Union en vue de réduire leurs émissions de CO₂ et de respecter les objectifs de l'UE du pacte vert pour l'Europe.

Poste 1 6 3 2 — Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
7 000	7 000	1 264,71

Commentaires

Ce crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents de diverses nationalités, notamment les subventions aux clubs, aux associations et aux activités culturelles du personnel, ainsi qu'à apporter une contribution aux coûts d'activités organisées par le comité du personnel (activités culturelles, activités de loisirs, repas, etc.).

Il couvre également une participation financière à des activités sociales interinstitutionnelles.

Article 1 6 5 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 5 0 — Écoles européennes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
167 676	124 697	146 253,52

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- la contribution du Médiateur européen aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, ou
- le remboursement à la Commission de la contribution aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes payée par la Commission au nom et pour le compte du Médiateur européen selon une convention de mandat et de service signée avec la Commission.

Il couvrira les coûts pour les enfants du personnel du Médiateur européen inscrits dans une École européenne de type II.

Bases légales

Décision C(2013) 4886 de la Commission du 1^{er} août 2013 relative à la mise en application de la contribution de l'Union au prorata du nombre d'élèves enfants du personnel de l'Union pour les écoles agréées par le Conseil supérieur des écoles européennes, remplaçant la décision C(2009) 7719 de la Commission telle que modifiée par la décision C(2010) 7993 de la Commission (JO C 222 du 2.8.2013, p. 8).

Poste 1 6 5 1 — Crèches et garderies

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
50 000	15 000	47 829,48

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Médiateur européen dans les dépenses du centre de la petite enfance et autres crèches et garderies (à verser à la Commission).

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 0	Immeubles et frais accessoires	7	1 429 000	1 642 000	1 222 323,86
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	7	325 000	275 000	434 589,29
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	7	510 700	495 700	481 702,04
	Titre 2 — Total		2 264 700	2 412 700	2 138 615,19

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0	Immeubles					
2 0 0 0	Loyer	7.2	942 000	1 030 000	1 222 323,86	129,76 %
2 0 0 1	Travaux d'aménagement et d'installation	7.2	p.m.	178 000		
2 0 0 2	Nettoyage, entretien et consommation d'énergie	7.2	195 000	162 000		
2 0 0 3	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	292 000	272 000		
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		1 429 000	1 642 000	1 222 323,86	85,54 %
	Chapitre 2 0 — Total		1 429 000	1 642 000	1 222 323,86	85,54 %

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyer

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
942 000	1 030 000	1 222 323,86

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers des bâtiments occupés par le Médiateur européen:

- locaux de Strasbourg,
- locaux de Bruxelles.

Bases légales

Accord administratif conclu entre le Médiateur européen et le Parlement européen.

Poste 2 0 0 1 — Travaux d'aménagement et d'installation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	178 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de différents travaux d'aménagement, dont notamment la pose de cloisons, de rideaux, de câblages, de peinture, de tapisserie, de revêtement de sol, de faux plafonds et des installations techniques y afférente.

Bases légales

Accord administratif conclu entre le Médiateur européen et le Parlement européen.

Poste 2 0 0 2 — Nettoyage, entretien et consommation d'énergie

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
195 000	162 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de maintenance, d'entretien, de fonctionnement et de nettoyage des bâtiments loués par le Médiateur européen,
- les coûts liés à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, et au chauffage.

Bases légales

Accord administratif conclu entre le Médiateur européen et le Parlement européen.

Poste 2 0 0 3 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
292 000	272 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sécurité des bâtiments occupés par le Médiateur européen.

Bases légales

Accord administratif conclu entre le Médiateur européen et le Parlement européen.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance					
2 1 0	<i>Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications</i>					
2 1 0 0	Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels, et travaux connexes	7.2	310 000	260 000	411 097,61	132,61 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		310 000	260 000	411 097,61	132,61 %
2 1 2	<i>Mobilier</i>	7.2	3 000	3 000	12 991,68	433,06 %
2 1 6	<i>Matériel de transport</i>	7.2	12 000	12 000	10 500,00	87,50 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
	Chapitre 2 1 — Total		325 000	275 000	434 589,29	133,72 %

Commentaires

En matière de marchés publics, l'institution se concerta avec les autres institutions sur les conditions contractuelles obtenues par chacune d'entre elles.

Article 2 1 0 — Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels, et travaux connexes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
310 000	260 000	411 097,61

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat, la location, l'entretien et la maintenance du matériel ainsi que le développement de logiciels,
- l'assistance liée au fonctionnement et à l'entretien des systèmes informatiques,
- les opérations informatiques confiées à des tiers ou les autres dépenses liées à des services informatiques,
- l'achat, la location, l'entretien et la maintenance de l'équipement de télécommunications et les autres dépenses liées aux télécommunications (réseaux de transmission, centraux téléphoniques, téléphones et équipements assimilés, télécopieurs, télex, frais d'installation, etc.).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	3 000	12 991,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de mobilier, notamment l'achat de mobilier de bureau ergonomique, le remplacement de mobilier vétuste et hors d'usage ainsi que de machines de bureau.

Article 2 1 6 — Matériel de transport

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
12 000	12 000	10 500,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition, l'entretien, l'exploitation et la réparation de matériel de transport (voitures de service) et la location de voitures, de taxis, d'autocars et de camions, avec ou sans chauffeur, y compris les assurances correspondantes et le paiement d'amendes éventuelles.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant					
2 3 0	Dépenses de fonctionnement					
2 3 0 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	7.2	5 500	5 500	4 338,84	78,89 %
2 3 0 1	Affranchissement de correspondance et frais de port	7.2	3 000	3 000	4 250,00	141,67 %
2 3 0 2	Télécommunications	7.2	5 000	7 000	3 372,09	67,44 %
2 3 0 3	Charges financières	7.2	700	700	475,00	67,86 %
2 3 0 4	Autres dépenses	7.2	3 500	3 500	608,51	17,39 %
2 3 0 5	Frais juridiques et dommages	7.2	1 000	1 000		
	<i>Article 2 3 0 — Sous-total</i>		18 700	20 700	13 044,44	69,76 %
2 3 1	<i>Traduction et interprétation</i>	7.2	315 000	315 000	325 000,00	103,17 %
2 3 2	<i>Support aux activités</i>	7.2	177 000	160 000	143 657,60	81,16 %
	Chapitre 2 3 — Total		510 700	495 700	481 702,04	94,32 %

Article 2 3 0 — Dépenses de fonctionnement

Commentaires

En matière de marchés publics, l'institution se concerte avec les autres institutions sur les conditions contractuelles obtenues par chacune d'entre elles.

Poste 2 3 0 0 — Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 500	5 500	4 338,84

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, de produits pour l'imprimerie et les ateliers de reproduction, etc.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 3 0 1 — Affranchissement de correspondance et frais de port

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	3 000	4 250,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux ou les sociétés de messagerie.

Poste 2 3 0 2 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 000	7 000	3 372,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et les frais des communications par câbles ou par ondes radio (téléphonie fixe et mobile, télévision) ainsi que les dépenses relatives aux réseaux de transmission de données et aux services télématiques.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 2 3 0 3 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
700	700	475,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios, frais divers) et les autres frais financiers, y compris les frais annexes pour le financement des immeubles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

Poste 2 3 0 4 — Autres dépenses

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 500	3 500	608,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les assurances non spécifiquement prévues à un autre poste,
- diverses dépenses de fonctionnement, telles que l'achat d'annuaires des horaires de transports ferroviaire et aérien ainsi que la publication dans les journaux des ventes de matériels usagés,
- des régies d'avances à Bruxelles et à Strasbourg.

Poste 2 3 0 5 — Frais juridiques et dommages

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 000	1 000	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- tous les coûts résultant de l'implication du Médiateur européen dans des affaires portées devant les tribunaux de l'Union ou des tribunaux nationaux, le coût des prestations juridiques, et toutes autres dépenses d'ordre juridique relatives ou non à des actions en justice,
- les dommages, intérêts et toutes dettes au sens du règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 2 3 1 — Traduction et interprétation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
315 000	315 000	325 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de tout service supplémentaire, notamment la traduction et la saisie du rapport annuel et d'autres documents, les services des interprètes contractuels et occasionnels et autres frais annexes.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 2 3 2 — Support aux activités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
177 000	160 000	143 657,60

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de gestion globaux, payables au Parlement européen, couvrant le coût des heures de travail encouru par le Parlement européen pour la fourniture de services généraux tels que comptabilité, audit interne, service médical, etc.

Il est également destiné à supporter le coût des différentes prestations interinstitutionnelles de services qui ne seraient pas déjà couvertes par une autre ligne budgétaire.

TITRE 3 — DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE PAR L'INSTITUTION DE SES MISSIONS GÉNÉRALES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 0	Réunions et conférences	7	251 000	172 000	84 449,11
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	7	32 000	118 000	24 073,67
3 3	Études et autres subventions	7	10 000	10 000	10 000,00
3 4	Dépenses relatives aux fonctions du Médiateur européen	7	2 400	2 400	2 400,00
	Titre 3 — Total		295 400	302 400	120 922,78

CHAPITRE 3 0 — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	Réunions et conférences					
3 0 0	<i>Frais de mission du personnel</i>	7.2	100 000	120 000	43 200,00	43,20 %
3 0 2	<i>Frais de réception et de représentation</i>	7.2	2 000	2 000	136,70	6,83 %
3 0 3	<i>Réunions en général</i>	7.2	124 000	25 000	39 700,19	32,02 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0 4	Réunions internes	7.2	25 000	25 000	1 412,22	5,65 %
	Chapitre 3 0 — Total		251 000	172 000	84 449,11	33,65 %

Article 3 0 0 — Frais de mission du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
100 000	120 000	43 200,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, y compris les frais accessoires à l'établissement des titres de transport et des réservations.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Article 3 0 2 — Frais de réception et de représentation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 000	2 000	136,70

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents aux obligations de l'institution en matière de réceptions, les frais de représentation et l'achat d'articles de représentation offerts par le Médiateur européen.

Article 3 0 3 — Réunions en général

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
124 000	25 000	39 700,19

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et accessoires des experts et autres personnes convoqués pour participer aux commissions, aux groupes d'études ou aux réunions de travail ainsi que d'autres frais connexes (location de salles, services d'interprétation, etc.).

Article 3 0 4 — Réunions internes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
25 000	25 000	1 412,22

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents à l'organisation de réunions internes à l'institution.

CHAPITRE 3 2 — EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion					
3 2 0	Acquisition d'information et d'expertise					
3 2 0 0	Dépenses de documentation et de bibliothèque	7.2	4 000	5 000	3 205,46	80,14 %
3 2 0 1	Dépenses afférentes aux ressources archivistiques	7.2	3 000	3 000	932,68	31,09 %
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>		7 000	8 000	4 138,14	59,12 %
3 2 1	Production et diffusion					
3 2 1 0	Communication et publications	7.2	25 000	110 000	19 935,53	79,74 %
	<i>Article 3 2 1 — Sous-total</i>		25 000	110 000	19 935,53	79,74 %
	Chapitre 3 2 — Total		32 000	118 000	24 073,67	75,23 %

Article 3 2 0 — Acquisition d'information et d'expertise

Poste 3 2 0 0 — Dépenses de documentation et de bibliothèque

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
4 000	5 000	3 205,46

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux agences d'information, à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces abonnements et les contrats de service pour les revues de presse et coupures de presse,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunication,
- l'achat ou la location de matériels spéciaux, y compris les matériels et/ou systèmes électriques, électroniques et informatiques de bibliothèque, de documentation, de médiathèque, ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,
- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque, notamment en rapport avec ses clients (enquête, analyse), le système de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, la documentation et la médiathèque,
- l'achat de dictionnaires, de lexiques et autres ouvrages destinés aux services du Médiateur européen.

Poste 3 2 0 1 — Dépenses afférentes aux ressources archivistiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 000	3 000	932,68

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les coûts de prestations externes pour les opérations d'archivage, y compris les tris, classements et reclassements dans les dépôts, les coûts des prestations archivistiques, l'acquisition et l'exploitation de fonds d'archives sur des supports de substitution (microfilms, disques, cassettes, etc.), ainsi que l'achat, la location et l'entretien de matériels spéciaux (électroniques, informatiques, électriques) et les frais de publication sur tout support (brochures, CD-ROM, etc.),
- les frais de traitement du patrimoine archivistique du Médiateur européen constitué dans l'exercice de son mandat et versé, à titre de dons ou de legs légaux, au Parlement européen, aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) ou à une association ou fondation, dans le cadre d'une réglementation établie.

Bases légales

Règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission (JO L 145 du 31.5.2001, p. 43), ainsi que ses mesures d'application adoptées par le Médiateur européen.

Article 3 2 1 — Production et diffusion

Poste 3 2 1 0 — Communication et publications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
25 000	110 000	19 935,53

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de publication et d'information, et notamment:

- les frais d'impression et de reproduction dans les langues officielles des différentes publications (rapport annuel, etc.),
- le matériel imprimé (sur papier ou sur film) destiné à la promotion de l'information relative au Médiateur européen (publicité et actions visant à faire prendre conscience par le grand public de l'existence du Médiateur européen),
- tous autres frais liés à la politique d'information de l'institution (symposiums, séminaires, participation à des événements publics, etc.).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

CHAPITRE 3 3 — ÉTUDES ET AUTRES SUBVENTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	Études et autres subventions					
3 3 0	<i>Études et subventions</i>					
3 3 0 0	Études	7.2	10 000	10 000	10 000,00	100,00 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3 0 1	Relations avec les médiateurs nationaux/régionaux et d'autres organes similaires et soutien aux activités du Réseau européen des médiateurs	7.2	p.m.	p.m.		
	<i>Article 3 3 0 — Sous-total</i>		10 000	10 000	10 000,00	100,00 %
	Chapitre 3 3 — Total		10 000	10 000	10 000,00	100,00 %

Article 3 3 0 — Études et subventions

Poste 3 3 0 0 — Études

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 000	10 000	10 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement des études et/ou des enquêtes confiées par contrat à des experts qualifiés et à des instituts de recherche ainsi que les frais de publication de ces études et les frais annexes.

Poste 3 3 0 1 — Relations avec les médiateurs nationaux/régionaux et d'autres organes similaires et soutien aux activités du Réseau européen des médiateurs

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la promotion des relations et au renforcement de la coopération entre le Médiateur européen et les médiateurs nationaux et régionaux et organes similaires.

Il peut couvrir, entre autres, des contributions financières à des projets dans les domaines d'activité du Réseau européen des médiateurs (autres que celles du poste 3 2 1 0).

Il est aussi destiné à couvrir les frais liés aux groupes de visiteurs du Médiateur européen.

CHAPITRE 3 4 — DÉPENSES RELATIVES AUX FONCTIONS DU MÉDIATEUR EUROPÉEN

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 4	Dépenses relatives aux fonctions du Médiateur européen	7.2				
3 4 0	Dépenses relatives aux fonctions du Médiateur européen					
3 4 0 0	Frais divers		2 400	2 400	2 400,00	100,00 %
	<i>Article 3 4 0 — Sous-total</i>		2 400	2 400	2 400,00	100,00 %
	Chapitre 3 4 — Total		2 400	2 400	2 400,00	100,00 %

Article 3 4 0 — Dépenses relatives aux fonctions du Médiateur européen

Poste 3 4 0 0 — Frais divers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 400	2 400	2 400,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses inhérentes à la nature spécifique des obligations du Médiateur européen, telles que les relations avec les médiateurs nationaux et les organisations internationales de médiateurs ainsi que les abonnements aux publications d'organisations internationales.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	Crédits provisionnels		p.m.	p.m.	
10 1	Réserve pour imprévus	7.2	p.m.	p.m.	
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses, non prévisibles, découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

S — PERSONNEL

S 1 — MÉDIATEUR EUROPÉEN

Groupe de fonctions et grade	2023		2022	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
	AD 16		1	
AD 15	1		1	
AD 14	3	1	3	1
AD 13	1	1	2	1
AD 12	4	1	2	1
AD 11	3	1	4	1
AD 10		1	3	1
AD 9	4	1	1	1
AD 8	6	1	4	1
AD 7	4	4	5	4
AD 6	1	4	2	4
AD 5				
<i>AD Sous-total</i>	<i>27</i>	<i>16</i>	<i>27</i>	<i>16</i>
AST 11				
AST 10		1		1
AST 9	1	1		1
AST 8	3	1	2	1
AST 7	2	1	4	1
AST 6	2	3	2	2
AST 5	2	3	2	3
AST 4	3	1	2	2
AST 3			1	
AST 2				
AST 1				
<i>AST Sous-total</i>	<i>13</i>	<i>11</i>	<i>13</i>	<i>11</i>
AST/SC 6				
AST/SC 5				
AST/SC 4	1		1	1
AST/SC 3		2		1
AST/SC 2		3		3
AST/SC 1				
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>5</i>
Total	41	32	41	32
Total général	73		73	